

L'université Paris Sud lance un projet de recherche participative, le PICRI, Partenariat Institution-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation.

Le colloque tenu les 12-13 novembre 2015, à Orsay, détaille les premiers résultats d'une recherche popularisée par des ONG et rendue accessible aux non-chercheurs. Le sujet était **l'évaluation et la réglementation des OGM et pesticides**. www.picri-ogm.fr

Coïncidence ? la veille, le 12 novembre, l'EFSA publiait « l'examen par les pairs » du glyphosate qui était totalement en accord avec le rapport allemand d'évaluation et en totale opposition avec la monographie du CIRC qui l'avait déclaré « cancérigène probable » pour l'homme. Pour arriver à ce résultat, plusieurs études montrant la génotoxicité ou la perturbation du système endocrinien ont été rejetées. Or, le glyphosate est sur le point d'être ré-homologué par l'UE, le 10 décembre (communiqué de Générations futures).

Le texte ci-dessous n'est pas seulement un résumé du colloque, ni un compte rendu ; c'est plutôt quelques réflexions nourries par les informations de ces deux journées.

Si les fabricants d'organismes génétiquement modifiés vantent les qualités de leurs plantes, ils sont beaucoup plus discrets sur les effets des pesticides qui accompagnent la culture de ces plantes nouvelles qui ont, pourtant, été déclarées « équivalentes en substance » à la plante naturelle modifiée par l'EPA, l'agence américaine de protection de l'environnement.

Une plante naturelle, maïs, soja, coton, etc. a été modifiée pour devenir « résistante » aux herbicides dont on arrosera la culture, très généralement du round up, ou résistante aux insectes qui la parasitent, comme la pyrale du maïs. Ces PGM, plantes génétiquement modifiées, ayant été déclarées équivalentes en substance, sont dispensées d'études sur leurs effets éventuels dans le milieu récepteur, les sols, l'eau et leurs habitants, et nous. Pourtant, la PGM, en réalité, n'est pas créée pour résister aux pesticides, mais pour les tolérer ; elle n'en meurt pas, à la différence des adventices (mauvaises herbes, plantes concurrentes) et des insectes ravageurs pour celles qui sont modifiées pour produire un insecticide toute leur vie. Il y a là une différence notable pour tout autre personne que les fabricants bien calfeutrés derrière leur concept fondateur d'équivalence en substance.

La critique, puisqu'il y en a une, porte sur le vocabulaire employé qui se présente, d'emblée, pour les ONG en tous cas et pour les citoyens, comme une série de définitions et de raisonnements qui ne tient pas compte de la réalité des choses.

Plus, même, il apparaît que certaines dispositions encadrant la mise sur le marché de ces nouveaux végétaux visent à empêcher de les connaître avec autant de précision que les anciens. Le raisonnement, qui a force de loi (en vertu, semble-t-il, de l'axiome latin « quia nominor leo », parce que je m'appelle lion, que je suis le plus fort), énonce que, puisqu'ils sont équivalents, on doit accepter que les études faites pour les végétaux préexistants dispensent d'en mener sur les nouveaux. Pour ceux qui les inventent, comme pour ceux qui en subissent les effets, cela équivaut à une interdiction, déguisée en inutilité, de mener des investigations spécifiques, et à un refus de considérer les résultats négatifs éventuels. Les premiers profitent de cette disposition, les seconds la déplorent mais personne ne veut/peut la changer.

S'agissant des pesticides nécessairement utilisés pendant la période culturale, une même cécité volontaire les protège de la curiosité des chercheurs, et des citoyens. En effet, les tests prévus pour autoriser un produit « prophylactique » nouveau ne portent, ne doivent porter que sur la molécule mise au point pour ses performances létales (tueuses). Les formulations commerciales, c'est-à-dire ce qui est réellement aspergé sur la plante, le sol et les airs, sont écartées, de ce fait, de toute étude, qu'elle soit en laboratoire ou sur l'environnement. Dans le

concret, les études ne sont pas illicites ; mais elles ne sont pas financées, y compris par les pouvoirs publics (puisqu'elles sont déclarées inutiles par le lion) et leurs résultats sont écartés des décisions prises par les organismes régulateurs. Parfait exemple, la décision publiée le 12 novembre, à propos du glyphosate, provient d'un comité allemand, choisi par la commission européenne SanCo, dont la plupart des membres sont notoirement pro-OGM.

Ainsi protégés contre toute intrusion investigatrice, grâce à une réglementation minimaliste qui joue sur les mots, les PGM ne peuvent pas être interdits pour leurs effets sur l'environnement, et pas davantage sur la santé. Puisque, répétons-le, ils ne peuvent pas avoir d'effets tant qu'on se refuse de les connaître. Quand on casse le thermomètre, le malade n'a plus de fièvre...

Les effets, même observés in vitro et in vivo, ne sont pas admis par les autorités de régulation; n'étant pas prescrits, ils n'ont pas d'existence aux yeux de ces autorités, et, à cause de cela, il est établi une fois pour toutes que la plante modifiée ne saurait nuire à l'environnement ni à la santé. Dit autrement, comme il n'y a pas d'obligation d'étudier les effets de la plante modifiée, puisqu'elle est déclarée équivalente en substance, ni ceux des formulations commerciales des pesticides, ce travail est inutile, et cela devient une interdiction dans les faits. Tout comme les fabricants s'abstiennent de mener des études complètes, les citoyens et les chercheurs doivent également s'en abstenir.

Cette interprétation étrange, évidemment étrange pour les chercheurs et les citoyens, du sens et du poids des mots n'a rien de scientifique. Elle nous renvoie loin en arrière dans l'histoire des sciences, quand des dogmes religieux pesaient sur la recherche alors commençante. Les PGM et leurs acolytes sont de nouveaux dieux qui doivent rester voilés dans le temple des certitudes dogmatiques. Et leurs grands prêtres sont ceux qui peuplent les offices de réglementation, notoirement porteurs de « conflits d'intérêts », et qui appliquent aveuglément les tables de la loi écrites par les inventeurs de ces nouvelles divinités.

En même temps que le colloque se préparait, la commission Santé de l'union européenne (SanCo), qui avait ôté le dossier des perturbateurs endocriniens à la commission Environnement, s'apprêtait à rendre un de ces verdicts qui ont force de loi : il sera impossible d'interdire un perturbateur endocrinien dès lors que cela causerait des dommages économiques aux firmes productrices. Or, les investigations scientifiques menées sur les dieux génétiquement modifiés montrent que leurs effets sont ceux de perturbateurs endocriniens. Ils perturbent et endommagent la reproduction de tout organisme vivant qui les subit. Pour tuer la pyrale du maïs, il est permis de tuer tout ce qui vit aux alentours, du moment que cela profite à la firme qui produit le maïs GM.

Comment aller au-delà des mots qui font barrage à la réalité et démontrer les effets des OGM ? en étudiant les impacts des pesticides qu'ils contiennent. Précisément ce que le dogme de l'équivalence en substance s'efforce de rendre inutile et impossible, en les soustrayant à la curiosité des chercheurs...

La partie scientifique du colloque donnait en exemple quelques travaux qui démontraient les effets nocifs de certaines formulations commerciales qui ajoutent plusieurs adjuvants-pesticides à la molécule du glyphosate.

Colloque international, les exemples venaient de partout, Brésil, Royaume-Uni, Norvège, Autriche, Allemagne, Hongrie. L'équivalence en substance était définie par son mensonge, l'évaluation toxicologique des pesticides et de leurs adjuvants montrait qu'ils s'attaquaient à la croissance et à la reproduction des cobayes animaux et végétaux. Et, loin de se contenter de scruter les filaments du champignon aspergillus, ou l'intimité de la grenouille xénope, les chercheurs s'intéressaient aux dégâts produits sur la biologie des sols, dégâts renforcés année

après année par la permanence (rémanence) des molécules toxiques et leur accumulation sournoise.

Quant aux cobayes involontaires que nous sommes, en même temps que les micro-organismes des sols, les effets de la bio-accumulation sur notre santé sont vertigineux – on le sait depuis l'interdiction du DDT par certains pays, pas tous - et ils portent également sur les mécanismes de la croissance et de la reproduction. Avec des sols où la vie diminue, des eaux où les poissons se féminisent, des airs où s'accumulent tous les toxiques volatils (on peut choisir ses aliments, et encore, mais pas cesser de respirer), notre avenir et celui de nos descendants apparaît bien sombre. D'autant plus que les effets perturbateurs peuvent se transmettre aux générations futures selon la dynamique récemment découverte de l'épigénétique.

Alors quoi ? on va tous mourir (c'est normal) plus ou moins handicapés, défigurés, morbidifiés, cancérigés, obèses, autistes (un enfant sur 45 selon les dernières évaluations des « troubles autistiques »).

Tant pis, pourvu que nos bénéfiques perdurent, disent les fabricants et les vendeurs de ces inventions toxiques.

Continuons nos études, disent les chercheurs, jusqu'à ce qu'elles soient enfin reconnues par les autorités de réglementation.

Changeons la réglementation, disent les juristes.

Diffusons l'information partout, faisons des procès, faisons savoir qui a déclaré la guerre au vivant et comment elle est imposée sans la volonté des citoyens, disent les ONG.

Unissons nos forces et notre intelligence contre ce terrorisme financier, c'est le projet du Picri.